

Permanences d'accueil sur rendez-vous

Semaines paires

Mercredi • 9h30-12h00

à Saint-Sulpice-la-Pointe

Espace intercommunal France Services
Sicard Alaman - 11, chemin de la Planquette

Semaines impaires

Mercredi • 9h30-12h00

à Lavour

Espace intercommunal France Services
Saint-Roch - 2, rue de l'Abattoir

Permanences téléphoniques

06 64 35 20 62

Du lundi au vendredi

9h00-12h00 / 14h00-18h00

L'OPAH Tarn-Agout est financée par



avec l'appui technique de



Bénéficiez d'un accompagnement
personnalisé gratuit dans le projet
d'amélioration de votre logement

Urbanis

*Cabinet d'études qui accompagne et conseille
les acteurs publics dans leurs politiques
d'amélioration de l'habitat privé*

Renseignements

06 64 35 20 62

opahccta@urbanis.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat
Tarn-Agout

2024-2026

Améliorez votre logement !

Des subventions
et des conseils gratuits
pour rénover votre logement

La Communauté de
communes Tarn-Agout
vous accompagne dans
vos projets de travaux



www.cc-tarnagout.fr -  

Pour quels travaux ?



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Isolation, chauffage, menuiseries, ventilation...



ADAPTATION DU LOGEMENT POUR UNE PERSONNE ÂGÉE ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

Accessibilité du logement, adaptation de salle de bain, monte escaliers...



RÉHABILITATION GLOBALE D'UN LOGEMENT DÉGRADÉ

Tous les postes de travaux pour sortir de la dégradation : remise aux normes électriques, plomberie, sanitaires, travaux énergétiques...

Pour qui ?

- > **Propriétaires occupants**
- > **Propriétaires bailleurs**
(sous conditions, contactez Urbanis)

Un cabinet d'aide et de conseils gratuits mandaté par la CCTA



Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

vous guide gratuitement dans vos démarches

- > **Informations neutres**
sur toutes les aides mobilisables
- > **Soutien administratif**
tout au long du dossier (démarches en urbanisme, demandes de subventions...)
- > **Assistance technique**
visite et conseils
- > **Suivi jusqu'au paiement des subventions**
une fois les travaux réalisés

Quelles étapes ?

1

Rendez-vous avec Urbanis
06 64 35 20 62 / opahccta@urbanis.fr

2

Visite du logement et conseils par un technicien

3

Réalisation des devis conformes aux préconisations

4

Dépôt du dossier par Urbanis aux organismes financeurs

5

Réalisation des travaux*

6

Versement des subventions



*** Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subventions**